

Le service de restauration est assuré par la société SODEXO (qui prépare les repas sur le site), sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. Le paiement des repas se fait d'avance par un crédit sur une carte de restauration. Seuls les repas effectivement pris sont payés. Les frais de demi-pension peuvent être ainsi mieux répartis dans l'année pour les familles.

#### **CREDIT CARTE DE RESTAURATION :**

Créditer la carte de restauration aura lieu les : **lundis-mardis-jeudis de 7h50 à 11h45 et de 13h45 à 17h00, les mercredis et vendredis de 7h45 à 12h00, au bureau d'ACCUEIL** En cas de perte ou de vol de la carte, l'établissement décline toute responsabilité. Le renouvellement de cette carte coûtera 15.00 €. Chaque famille aura le souci de créditer le compte de l'enfant au fur et à mesure de l'année. Pas de rappel de crédit, ni de relance.

#### **CONTROLE DES PRESENCES :**

- En Ecole Maternelle, les parents remettront la carte de restauration directement à l'enseignante ou à l'aide maternelle, en amenant leur enfant le matin.
- En Ecole Primaire, les élèves remettront leur carte à l'enseignante, en arrivant.
- Au Collège, les élèves remettront leur carte, à la Responsable, à l'entrée du self. En cas d'oubli, les élèves ne seront pas admis à passer avec leurs camarades mais en fin de service de restauration. En cas de récidive, une sanction sera alors prise par la Responsable de Vie Scolaire.
- Un pointage des présents aura lieu chaque jour. La sortie des élèves demi-pensionnaires - sans autorisation écrite parentale et sans visa de la Responsable de Vie Scolaire ainsi que la personne de l'accueil - est interdite et toute absence devra être justifiée, dans la demi-journée suivant l'absence. Sans ces 3 visas, une sanction sera alors prononcée.

#### **ELEVES EXTERNES :**

Pour les élèves de l'Ecole, les élèves externes pourront prendre occasionnellement leur repas dans l'établissement et devront informer l'enseignante.

#### **HORAIRES DES REPAS :**

*Maternelle : 11 H 30 - 12 h 15 (repas servis à table)*

*Primaire : 11 H 30 -12 h 00 (self service)*

*Collège : 12 h 05 - 13 h 20 (self service)*

#### **DISCIPLINE :**

\* Les élèves devront avoir un comportement correct au restaurant scolaire comme pendant le reste de la journée. Ils veilleront à rapporter leur plateau à la fin du repas. Ils laisseront leur table propre. En cas de problème de discipline ou autre, la Surveillante est habilitée à placer les élèves. Le temps du repas doit rester un moment convivial pour tous les élèves et les personnels déjeunant au restaurant scolaire.

\* La carte de restauration doit être manipulée avec attention. En effet, cette carte ne doit être utilisée que pour le passage au self et rangée dans un lieu protégé, le restant de la journée.

\* Dans le cas où la carte n'est plus utilisable informatiquement, le remplacement se fera d'office et le coût de ce remplacement sera de 15,00 €. Une protection de carte est donnée par l'établissement aux élèves du Collège, chacun doit respecter le matériel prêté.

#### **SANCTIONS :**

- En cas d'indiscipline, de gaspillage ou de comportement contraire à une bonne éducation et aux règles élémentaires de la vie en collectivité, les élèves concernés recevront un avertissement oral ou écrit ainsi qu'une sanction de la part des surveillants.
- En Collège, en cas d'oubli, les élèves ne seront pas admis à passer avec leurs camarades mais en fin de service de restauration. En cas de récidive, une sanction sera alors prise par la Responsable de Vie Scolaire.
- Un manque de respect au personnel de surveillance ou de service, une sortie de l'établissement sans autorisation ou une succession importante de rappels à l'ordre feront l'objet d'un avertissement écrit du Chef d'Etablissement ou de son Adjoint, aux Parents. L'élève pourra être exclu provisoirement ou définitivement de ce service.

L'inscription au restaurant scolaire implique l'acceptation du présent règlement.

Le Chef d'Etablissement  
Laurence COMESE